

Projet PLUi Communauté de Communes Sud Sarthe Diagnostic zones humides

La Communauté de Communes Sud Sarthe et le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir organisent les premières réunions pour la réalisation des diagnostics zones humides

Démarche PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme à l'échelle des 19 communes + 1 déléguée de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

L'aménagement et le développement durable des territoires sont, aujourd'hui, au cœur des préoccupations quotidiennes de l'action publique.

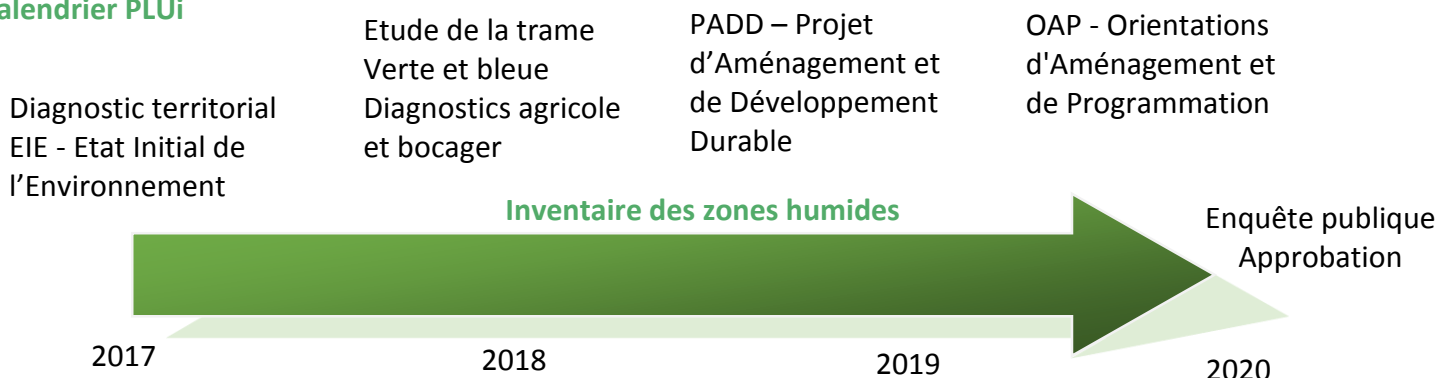
Le PLUi est un outil de planification et de programmation dont l'objectif est de prévoir et organiser l'aménagement du territoire ainsi que l'usage et le droit des sols, pour répondre à la fois aux besoins actuels et à venir des populations.

Il est la traduction d'un projet des élus sur l'avenir et les enjeux de leur territoire.

L'inventaire des zones humides forme l'une des pierres angulaires du PLUi puisqu'il met en exergue des zones de vigilance à prendre en compte par un zonage et un règlement adapté.



Calendrier PLUi



Les diagnostics zones humides

Le CPIE accompagne la Communauté de Communes Sud Sarthe dans le diagnostic de ses zones humides afin de les intégrer au PLUi. Un inventaire de ces zones naturelles débutera en mars/avril 2018 sur quatre premiers secteurs et se poursuivra en 2019 sur deux autres secteurs :

Année 2018 : les quatre secteurs seront inventoriés en même temps. Deux chargés d'études du CPIE réaliseront les inventaires. Baptiste Bréget et Nolwenn Lemaire.

Premier secteur : Commune nouvelle de Le Lude, Savigné sous le Lude

Deuxième secteur : Aubigné Racan, Coulongé, Vaas

Troisième secteur : Chenu, La Bruère sur Loir, La Chapelle au Choux, Saint Germain d'Arcé

Quatrième secteur : Mayet, Sarcé, Verneil le Chétif

Année 2019 : les deux secteurs inventoriés en même temps :

Cinquième secteur : Luché Pringé, Mansigné, Saint Jean de la Motte

Sixième secteur : Requeil, Yvré le Polin

Baptiste Bréget effectuera les inventaires sur l'année 2019.

Pour les communes de Château l'Hermitage et Pontvallain qui disposent d'un PLU récent, des ajustements d'inventaires pourront être réalisés en 2019.

Cet inventaire permet de délimiter et caractériser les zones humides, lesquelles seront cartographiées, puis intégrées par hiérarchisation dans le PLUi.

Inventaires sur Zones à Urbaniser – Bureau d'Etudes Théma Environnement

Des inventaires complémentaires sur les zones de projets, à l'échelle de la parcelle, seront réalisés par THEMA Environnement, dans le cadre de l'Evaluation Environnementale.

Le PLUi de la Communauté de Communes Sud Sarthe est soumis à évaluation environnementale (selon l'article R*123-2-1 du Code de l'Urbanisme), c'est-à-dire que l'environnement est intégré à part entière au projet du territoire. Dans ce cadre, un rapport devra rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal et permettre d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Groupes de travail PLUi

- ✓ Sur chaque secteur, 3 réunions sont organisées à destination des groupes de travail constitués d'élus et référents des communes, exploitants (agriculteurs, sylviculteurs), des représentants d'associations locales (pêcheurs, chasseurs, défense de l'environnement, usagers de l'eau...), des personnes ayant la mémoire des lieux de la commune.
- ✓ Les premières réunions de lancement se dérouleront du 15 février et 23 février 2018 et permettront de présenter par commune les cartes de prospection et le calendrier de prospection, de désigner des référents par commune pour faire le lien avec les habitants et exploitants lors de l'inventaire et être présents lors des inventaires,
- ✓ Les secondes réunions des groupes de travail donneront lieu à la prise de connaissance des résultats des inventaires, puis au débat. Une phase de consultation des habitants, exploitants et propriétaires en mairie avec permanence du CPIE enrichira les résultats d'inventaires,
- ✓ Les dernières réunions des groupes de travail valideront les inventaires et la hiérarchisation proposée.

Information des habitants, exploitants et propriétaires

Les communes informeront leurs habitants avec affichage en mairie et information dans les bulletins municipaux des inventaires qui se dérouleront au printemps prochain et ensuite sur l'année 2019.

Les exploitants ou propriétaires qui le souhaitent, pourront se joindre aux chargés d'études lors du passage sur leurs parcelles. Un courrier d'information et d'inscription sera envoyé par chaque commune (suivant le listing en possession de la commune).

L'ensemble des cartes et résultats validés par les groupes de travail locaux, la hiérarchisation des zones humides, la détermination des zones à enjeux et les prescriptions de gestion et d'entretien pour les zones humides seront transmis au comité de pilotage PLUi de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Les trois réunions de lancement de l'inventaire des zones humides pour les trois premiers secteurs ont d'ores et déjà eu lieu. Les groupes PLUi ont été particulièrement intéressés par la démarche.

Le bureau d'études qui accompagne la Communauté de Communes Sud Sarthe dans l'élaboration du PLUi, a besoin d'un maximum d'éléments pour avancer dans l'élaboration du projet, aussi, il a été décidé d'ajouter un 4ème secteur en 2018 « Mayet, Sarcé, Verneil le Chétif » :

Nous vous invitons à nous rejoindre à cette nouvelle réunion de lancement

Mercredi 7 mars de 14h à 16h

À l'Espace Lichtenau Place de l'Hôtel de Ville 72360 Mayet

En présence de M. Bouttier, Vice-Président en charge du PLUi

Le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir et la Communauté de Communes Sud Sarthe seront présents afin de répondre à vos questions.

CONTACT PRESSE :

Coralie LERUEZ, chargée de mission PLUi

Tél : 02 85 29 12 14 – Courriel : urba@comcomsudsarthe.fr



VALLÉES DE LA SARTHE ET DU LOIR